



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **22 janvier 2024 à 19 h 30** à la salle Desjardins du complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël.

La présente séance est présidée par monsieur le Maire Guillaume Lamoureux à laquelle sont présents :

- M. Daniel Meunier, conseiller du district no. 1
- Mme Carolane Larocque, conseillère du district no. 2
- M. Francis Beausoleil, conseiller du district no. 3
- M. Pierre LeBel, conseiller du district no. 4
- Mme Pamela Ross, conseillère du district no. 5
- M. Claude Giroux, conseiller du district no. 6
- M. Richard Gervais, conseiller du district no. 7

Sont également présents :

- M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier
- M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et DGA
- Mme Patricia De Grandpré, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec.

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19 h 30.

Auditoire: il y a un (1) participants dans la salle et douze (12) participants en vidéoconférence.

1

24-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire Guillaume Lamoureux fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2024
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ PAR Pamela Ross

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

Présentation du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2024-2025-2026

Le Maire, monsieur Guillaume Lamoureux, fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2024 (budget 2024) et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années financières 2024-2025-2026.



3 No de résolution
ou annotation

4 24-10

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 58 et se termine à 19 h 59.

Adoption du budget 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, al.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE si le conseil ne peut adopter le budget dans le délai applicable, il fixe, de façon que puisse respecter l'obligation prévue au premier alinéa de l'article 956, la date de la séance où le budget doit être adopté (CMQ art. 954, al. 3, par. 2);

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2023, par la résolution 23-339, le conseil reportait l'adoption du budget au 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ PAR Daniel Meunier

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2024, telles que déposées :

Revenus	
Taxes et compensation	15 670 223 \$
Financement en immobilisation	1 747 060 \$
Paiements en tenant lieu de taxes	400 323 \$
Autres revenus de sources locales	2 967 018 \$
Subventions	2 345 244 \$
Revenus totaux	23 129 868 \$
Dépenses et affectations	
Administration	3 699 104 \$
Service de la police de la MRC	3 322 530 \$
Service des incendies	859 961 \$
Contrôle des animaux et autres	63 960 \$
Travaux publics	5 682 047 \$
Éclairage de rue	28 000 \$
Transport adapté	377 962 \$
Hygiène du milieu	3 439 535 \$
Amélioration des cours d'eau	7 890 \$
Santé et bien-être	98 586 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 363 473 \$
Loisirs et IPEV	1 937 321 \$
Intérêts et autres frais financiers	510 805 \$
Affectations et fonds réservés	1 738 694 \$
Total des dépenses et affectations	23 129 868 \$

Adoptée à l'unanimité



5 No de résolution
ou annotation 24-11

Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années financières 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 al. 1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953 al. 2, le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'ayant pu adopter le programme triennal d'immobilisations (PTI) dans le délai applicable, il a reporté le 18 décembre 2023, par la résolution 23-339, l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 au 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ PAR Francis Beausoleil

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024-2025-2026, tel que déposé et annexé au présent procès-verbal.

Le conseiller Claude Giroux demande le vote :

	Pour	Contre
Daniel Meunier	✓	
Carolane Larocque	✓	
Francis Beausoleil	✓	
Pierre LeBel	✓	
Pamela Ross		✓
Claude Giroux		✓
Richard Gervais		✓
Guillaume Lamoureux	✓	
Total	5	3

Adoptée à la majorité



No de résolution
ou annotation

Programme triennal d'immobilisations

La Pêche

	2024			2025			2026			Source de financement									
	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	TECO	Subventions	Empireur sectoriel	Empireur municipal	Fonds de réserve	Fonds de subvention	Fonds de terrain	Fonds de prêt	Tiers	
Complexe sportif																			
Centralizer	400 000 \$																		
Sous-total	400 000 \$																		
HYGIÈNE DU MILIEU																			
Épave Wyndfield Familles à risque	340 000 \$																		
L'Éclaircissement - Secteur réputationnel; états, plan-sectus	950 000 \$																		
Sous-total	1 290 000 \$																		
SECURITE INCENDIE																			
Réfection Caserne Masham	100 000 \$																		
Réfection de la table - de la cuisine 4 - P. 18 Acadmie	50 000 \$																		
Amélioration autre service cas	22 000 \$																		
Amélioration dilution	100 000 \$																		
Maintenance chemin	22 000 \$																		
Sous-total	272 000 \$																		
TRAVAUX PUBLICS																			
Garage & dépôt municipal	570 000 \$																		
Ventilateurs en services	60 000 \$																		
Remplacement de la table	80 000 \$																		
Véhicules d'opération	175 000 \$																		
Amélioration de l'us	120 000 \$																		
TRAVAUX ROUTIERS	665 000 \$																		
Sous-total	1 482 000 \$																		
IMMO, PARCS ET ESPACES VERTS																			
Service multi-usages Châteaueve/Ardenne/4 Cuv	230 252 \$																		
Parc Central	245 400 \$																		
Parc Des Loups : Renovation - Contrat de service	330 000 \$																		
Parc Des Loups : Justice main usagé																			
Parc Des Bouchers - Lot. Plan directeur des parcs																			
Parc Roger/Diane PRASE : Etudes, Plans et devis																			
Parc Rivier, Quilley, 4 Puits, 1 Puits - Plus de travaux dans le parc																			
Procur compact et remorque piro-forme																			
Programme d'amélioration énergétique des bâtiments municipaux et																			
Caractérisation Ombres																			
Ardenne PDV - Prestataires																			
Parc Bel-Gentel - Plan directeur des parcs																			
Parc Neville (Vestral) - Plan directeur des parcs																			
Parc Roger/Diane PRASE 2 Travaux																			
Sous-total	1 310 652 \$																		
Grand total	10 918 492 \$																		

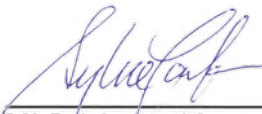
Remarques à propos du PTI :

- 1 - Représente le financement global du coût du projet.
- 2 - Le présent PTI est une information préliminaire. Les immobilisations indiquées dans le présent PTI sont des estimations établies selon l'information en main lors de la préparation du PTI.
- 3 - Ces montants ne pourront être livrés à leur destination par le conseil (région/municipalité ou municipalité).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon estimative selon les informations disponibles lors de la préparation du PTI.
- 5 - Les montants subventionnés sont des subventions de la région/municipalité ou municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

Guillaume Lamoureux
Maire


M^e Sylvie Loubier
Greffière et Directrice générale adjointe